

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC197

présenté par
M. Gaultier

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif prévu à l'article 15, fait peser sur les éditeurs, un risque économique et industriel durable.

En prévoyant la mise en vente obligatoire de terminaux compatibles UHD :

- 12 mois après la première diffusion des programmes en UHD
- Auprès d'au moins 30 % de la population française
- Pour des téléviseurs de plus de 110 cm de diagonale

La loi condamne la diffusion en UHD à être longtemps marginale tout en restant très coûteuse.

Par ailleurs, il est également impératif que les terminaux soient compatibles avec la norme HbbTV

Faire démarrer la commercialisation obligatoire des terminaux à compter de la décision du CSA, d'octroyer des autorisations en ultra UHD.

-